

à retourner **avant le lundi 24 février 2025** par mail, courrier à :  
ARIC - 13 place des marelles- BP 27305 - 35573 CHANTEPIE Cedex  
**e-mail : [a.lelay@aric.asso.fr](mailto:a.lelay@aric.asso.fr) / Tél : 02 99 41 06 90**

COMMUNE / COMMUNAUTE de : ..... Code postal : .....  
 NOM, Prénom : .....  
 Fonction électorale : ..... Nombre de mandats : .....  
 E-mail de l' élu (recevra la convocation à cette adresse) : .....  
 Souhaitez-vous recevoir les informations de l'Aric par email : Oui  Non

**S'inscrit à la formation suivante :**

Formation	Date	Lieu	Déjeuner (oui - non)
<b>Comment se saisir de la santé publique au niveau local ?</b>	Lundi 10 mars 2025	Espace du Lenn Rue du Lenn 56190 AMBON	

L'ARIC se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre d'inscrits est insuffisant  
 Une confirmation de la session sera envoyée 8 jours avant, au minimum, à l'adresse personnelle de l' élu.

Retrouvez les programmes détaillés de nos formations sur notre site internet <https://www.aric.asso.fr>

Comment estimez-vous votre niveau de connaissance sur le sujet de formation choisi ?

1.  Néant       Faible       Moyen       Avancé

Pour valider votre inscription, merci d'indiquer en quelques mots quelles sont **vos attentes et besoins** pour cette formation :

.....

.....

.....

.....

**Coût :**

	Collectivités adhérentes à l'Aric	Collectivités non adhérentes à l'Aric
<b>Participation d'un.e élu.e à une formation</b>	<b>456 €</b>	<b>547 €</b>

**Inscription obligatoire avant le LUNDI 24 FEVRIER 2025  
à faire valider par votre collectivité**

En cas de désistement, vous avez jusqu'à **5 jours avant le jour de la formation** pour nous en informer par écrit à [a.lelay@aric.asso.fr](mailto:a.lelay@aric.asso.fr). Sans motif d'absence le coût de la formation sera facturé à la collectivité.

**Si la dépense est prise en charge par la commune ou la communauté de communes, signature du maire et cachet obligatoires**